

CROUAY



ARRETE MUNICIPAL

ARRETE DE CIRCULATION ALTERNEE PENDANT TRAVAUX

Le Maire de la commune de Crouay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213.2 ;

Vu le Code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route **D209-RUE
DU MONT FLAMBE** en raison de réalisations de travaux par SATO

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. La circulation des véhicules sera difficile sur la voie D206-rue du Mont Flambé du **31.01.2022 au 19.02.2022** en raison de branchements électriques.

La circulation sera alternée par des feux tricolores.

Article 2. Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

La Gendarmerie de Trévières,

A l'agence routière de Bayeux,

Au SDIS

Fait à Crouay, le 26/01/2022

Le Maire

Fabienne LÉROY

